

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2023

L'an deux mille vingt trois
le 19 Septembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9

PRESENTS : Denis MERLIN, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE.

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Magali DIDIER, Thierry MAUCHERAT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour le changement des photocopieurs.
- ▶ Remplacement du poste d'agent technique suite à départ retraite
- ▶ Terrain Poizat
- ▶ Point sur les commissions et projet en cours
- ▶ Questions orales

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter ou de modifier les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative du budget concernant les réparations de l'adduction d'eau de l'école élémentaire Paul Datry
- Délibération concernant l'achat d'une parcelle de terrain à proximité de l'atelier municipal
- Délibération pour l'achat ou la location des photocopieurs

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 29 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET CONCERNANT LES REPARATIONS DE
L'ADDUCTION D'EAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DATRY – DELIBERATION
N°2023-31**

Une fuite d'eau importante (20 l/min) a été détectée entre l'arrivée d'eau et le robinet situé sur le mur extérieur de l'école côté salle Paul Datry.

Le coût des réparations est de 4428 € mais pourrait encore évoluer à la hausse en fonction de l'état réel des équipements qui sera découvert pendant les travaux.

Il est proposé de basculer 8000 € du compte 2131 (Bâtiment) au compte 231 (travaux en cours) pour permettre de couvrir les frais des travaux de réparation.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A
PROXIMITE DE L'ATELIER MUNICIPAL – DELIBERATION N°2023-32**

Monsieur le Maire expose que les conjoints Duranton sont disposés à rétrocéder 515 m² du terrain derrière l'atelier à la commune, ce qui permettra de mieux aménager les abords de l'atelier et du gymnase.

Le terrain est proposé à 15 €/m², soit 7725 €.

Par ailleurs, il y aura un bassin de rétention en face du jeu de boule et il faudra que le propriétaire clarifie les conditions d'évacuation du bassin et qu'il veille à maintenir un chemin d'accès pour l'entretien du bassin.

Par ailleurs, il est demandé de créer une voie de circulation privée entre la RD46 et le Chemin des Haies. Pour permettre l'accès de la voie sur le Chemin des Haies, et notamment le passage de camions, le propriétaire propose de céder une bande de 2,5 m de large pour l'agrandissement du Chemin des Haies.

La voie privée serait à sens unique avec un accès Chemin des Haies et une sortie sur la RD46. Cela pose des problèmes de sécurité pour la sortie des écoles avec des circulations conséquentes de voitures qui croiseraient des camions.

Il est proposé :

- De faire l'acquisition de la parcelle de 515 m² à proximité de l'atelier au prix de 15€/m²
- De faire une proposition pour l'acquisition de l'espace vert et de la bande de 2,5 m côté Chemin des Haies pour une somme modeste compte tenu que l'aménagement et l'entretien des terrains seront à la charge de la commune et que ces terrains ne peuvent avoir aucune destination valorisable.
- De ne pas donner d'accès à la voie privée sur le Chemin des Haies de façon à réserver la circulation sur ce chemin aux voitures et véhicules légers. La voie privée n'aura un accès que sur la RD46 tant pour les camions que pour les véhicules légers.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : DELIBERATION POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DES PHOTOCOPIEURS –
DELIBERATION N°2023-33**

Deux offres ont été obtenues pour la location et deux offres pour l'achat.

En coût complet sur 21 trimestre, les coûts à la location sont :

- 13 104 € TTC avec la société SNA Solutions
- 14 351,40 € TTC avec la société RICOH

En coût complet sur 5 ans, les coûts à l'achat sont de :

- 9980 € avec la société SNA Solutions
- 9085,20 € avec la société RICOH

Le coût complet est un mélange de coût TTC et de coût HT, car la TVA sera récupérée sur la matériel acheté.

Il est proposé de procéder à l'achat des photocopieurs RICOH.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : REMPLACEMENT DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE SUITE A DEPART EN
RETRAITE – DELIBERATION N°2023-34**

L'agent technique de la commune partira à la retraite à la fin de l'année.

Il est proposé de procéder à l'embauche de son remplaçant avec une avance de 3 mois de façon à permettre une période de formation.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix à 20h05).

OBJET : TERRAIN POIZAT – DELIBERATION N°2023-35

Madame Poizat possède un terrain enclavé au bout du Chemin des Sapins (environ 2200 m²) et serait vendeuse à la commune sous réserve d'un prix raisonnable. Ce terrain a un potentiel intéressant.

La commune a pris contact avec EPORA, ce qui permettrait d'évaluer la valeur du terrain avec l'aide des domaines et permettrait d'aboutir à une proposition d'achat au propriétaire.

Il est proposé que la commune fasse les démarches auprès d'EPORA pour étudier l'acquisition du terrain.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

2. Point sur les commissions et projets en cours.

Commission Voirie

Le chantier de l'élargissement du Chemin de la Varèze doit démarrer le 9/10. Il y aura une réunion de chantier tous les vendredis matin à 10h.

3. Questions orales

Denis

- Propriété Gilibert : le dossier est entre les mains des notaires. La signature doit se faire très prochainement. La commune devra nettoyer la maison.
- La communauté de commune fait appel aux élus volontaires pour aider à l'organisation et à l'accueil lors du Congrès des Maires de l'Isère qui se tiendra à Beaurepaire le samedi 14 octobre.
- Le Sou des Ecoles va organiser une animation festive pour Noël. Le détail de l'organisation reste à préciser.
- Nous devons créer une Commission Commerces et Artisanat pour gérer les relations avec les entreprises et entrepreneurs de la commune. Aurélie est intéressée par cette commission.
- Les cartes d'aléas seront revues à l'occasion du PLUI. Les cartes d'aléas d'avant 2008 seront revues en priorité.

Jacques C

- Le bureau d'étude et le responsable d'EBER en charge du PLUI ont été rencontrés à Primarette La commune aura droit à 45 logements entre 2026 et 2040. La commune a présenté ses demandes d'aménagement.
- Une demande de permis de construire a été déposée pour l'auvent de la buvette de l'UJMM. La construction sera faite par l'UJMM mais la demande doit être faite par la commune qui est propriétaire du terrain.

Max

- Le bâtiment du restaurant appartient actuellement à EBER. Le coût de rachat par la commune est trop important.
- Un conteneur au coin propre de la Feyta est plein depuis 3 mois et il a besoin d'être réparé pour être vidé. Le SMICTOM a été informé. Cependant il faudra relancer EBER sur ce sujet. Comme il manque un conteneur de recyclage, de nombreux dépôts sont faits à côté.

Pierre

- Communication : l'élaboration du bulletin municipal est en cours. Les autres commissions sont priées de faire connaître les informations à publier dans le bulletin.

Aurélie

- Le Pumptrack n'est plus praticable en raison des herbes hautes. Les herbes seront coupées d'ici début octobre.
- Le repas du CCAS est fixé le 27 janvier 2024.

Alexandra

- RAS.

Laurent V

- Le courant a été rétabli à la Garatière. Les disjoncteurs sautent régulièrement.

- Une demande de devis va être fait à TE38 pour l'éclairage du Chemin piéton qui part du lotissement Le Gillier.
- Contact sera pris avec le Sou des Ecoles pour connaître leurs besoins pour leur animation de Noël.

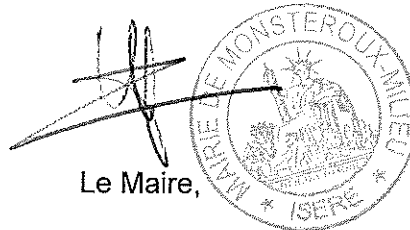
Laurent G

- Réunion de la commission enfance ce jeudi 21/09. Le règlement de la cantine sera mis à jour et diffusé prochainement.
- Le nouveau logiciel de cantine sera activé début janvier. Il y a un gros travail de mise en route qui est fait par l'OVIV.

Jacques S

- RAS

Fin du conseil municipal à 19h55



Le Maire,

Denis MERLIN

